



Autorisation provisoire de séjour

Par **laurence28**, le **26/03/2009** à **17:36**

bonjour à tous

je souheteriais quelques conseils par rapport à ma situation : mon OQTF ayant été annulé depuis le 2 septembre 2008 avec injonction de réexaminer mon dossier dans un delai de 2mois , chose qui n'a pas encore été faite jusqu'à nous jours et je continue à recevoir des APS (autorisation provisasoire de séjour) qui ne m,autorise pas à travailler.

j'en suis à la deuxieme qui s'expire le 4 avril 2009 .

pensez vous que je continuerais à le recevoir pendant 1an ? ou y'a t'il un DELAI mininal des APS ?

j'ai refais une nouvelle demande à la préfecture depuis le 16decembre 2008 ces suites aux violences conjuguales que je demande la prefecture le réexamen de mo dossier . bien evidement avec tous les preuves (plaintes certificat medical , attestaions des assiatnces socile qui m,ont suivi et le service d'anaem.

toutes vos conseils sont des bienvenue car j,engoisse et cela dure deja presque 1an merci